

FASMI *info*

Fédération autonome des syndicats du ministère de l'Intérieur



Compte rendu synthétique et votes du

CTRPN

Du 23 février 2017

Jeudi 23 février 2017, s'est réuni le comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale (CTRPN).

Retrouvez ci-après restitution du compte-rendu synthétique et des votes.

A1 - Approbation du procès verbal de la réunion du CTRPN du 30 novembre 2016.

| Organisations Syndicales | Votes favorables | Votes défavorables | Abstentions | Refus de vote |
|--------------------------|------------------|--------------------|-------------|---------------|
| FSMI | x | | | |
| UNSA FASMI | x | | | |
| CFE CGC | x | | | |

B1 - Projet d'arrêté fixant la liste des fonctions mentionnées à l'article 16 du décret n° 2005-716 du 29 juin 2005 portant **statut particulier du corps de commandement** de la police nationale.

Observations sur les deux textes B1 et B2 : Ces textes font suite au protocole 2016. Ils représentent l'évolution pour l'avenir et obligera à établir des reconstitutions de carrière. Les officiers devront formalisés eux-mêmes leur dossier, en tenant compte des critères définis par l'administration. Tous les renseignements seront disponibles sur l'Intranet du ministère de l'Intérieur.

| Organisations Syndicales | Votes favorables | Votes défavorables | Abstentions | Refus de vote |
|--------------------------|------------------|--------------------|-------------|---------------|
| FSMI | 1 | | 2 | |
| UNSA FASMI | 2 | | | |
| CFE CGC | 1 | | 4 | |

UNSA FASMI, la technicité en +

B2 - Projet d'arrêté fixant la liste des *emplois de commandant divisionnaire fonctionnel* de la police nationale.

| Organisations Syndicales | Votes favorables | Votes défavorables | Abstentions | Refus de vote |
|--------------------------|------------------|--------------------|-------------|---------------|
| FSMI | | | 3 | |
| UNSA FASMI | 2 | | | |
| CFE CGC | 1 | | 4 | |

C1 - Projet de décret modifiant le décret n° 2012-328 du 6 mars 2012 relatif à l'*organisation territoriale de la direction centrale de la police aux frontières*.

La création du service BCF de Toulouse se fera par redéploiement interne et un recrutement par le mouvement profilé.

L'effectif sera, à terme, de 22 : 2 brigadiers chefs, 4 Brigadiers, 12 gardiens, 4 ADS.

| Organisations Syndicales | Votes favorables | Votes défavorables | Abstentions | Refus de vote |
|--------------------------|------------------|--------------------|-------------|---------------|
| FSMI | x | | | |
| UNSA FASMI | x | | | |
| CFE CGC | x | | | |

C2 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 mars 2012 relatif à l'*organisation territoriale de la direction centrale de la police aux frontières*.

La FASMI a demandé, dans le cadre de ces restructurations, que toutes les mesures soient prises pour donner satisfaction dans les choix de mutation formulés par les collègues.

| Organisations Syndicales | Votes favorables | Votes défavorables | Abstentions | Refus de vote |
|--------------------------|------------------|--------------------|-------------|---------------|
| FSMI | x | | | |
| UNSA FASMI | x | | | |
| CFE CGC | x | | | |

UNSA FASMI, la technicité en +

C3 - Projet d'arrêté désignant une opération de restructuration des services territoriaux de la police aux frontières ouvrant **droit à la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint** instituées par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 (fermeture de la brigade aéronautique de Tours).

| Organisations Syndicales | Votes favorables | Votes défavorables | Abstentions | Refus de vote |
|--------------------------|------------------|--------------------|-------------|---------------|
| FSMI | X | | | |
| UNSA FASMI | X | | | |
| CFE CGC | X | | | |

C4 - Projet d'arrêté désignant une opération de restructuration des services territoriaux de la police aux frontières ouvrant **droit à la prime de restructuration de service et d'allocation d'aide à la mobilité du conjoint** instituées par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 (fermeture de la brigade aéronautique de Montpellier).

| Organisations Syndicales | Votes favorables | Votes défavorables | Abstentions | Refus de vote |
|--------------------------|------------------|--------------------|-------------|---------------|
| FSMI | x | | | |
| UNSA FASMI | x | | | |
| CFE CGC | x | | | |

C5 - Projet d'arrêté fixant le montant de la prime de restructuration de service attribuée au bénéfice des personnels affectés à la **brigade de police aéronautique de Tours** dans le cadre de la restructuration des services territoriaux de la police aux frontières.

| Organisations Syndicales | Votes favorables | Votes défavorables | Abstentions | Refus de vote |
|--------------------------|------------------|--------------------|-------------|---------------|
| FSMI | x | | | |
| UNSA FASMI | x | | | |
| CFE CGC | x | | | |

UNSA FASMI, la technicité en +

C6 - Projet d'arrêté fixant le montant de la prime de restructuration de service attribuée au bénéfice des personnels affectés à la **brigade de police aéronautique de Montpellier** dans le cadre de la restructuration des services territoriaux de la police aux frontières.

| Organisations Syndicales | Votes favorables | Votes défavorables | Abstentions | Refus de vote |
|--------------------------|------------------|--------------------|-------------|---------------|
| FSMI | x | | | |
| UNSA FASMI | x | | | |
| CFE CGC | x | | | |

C7 - Instruction modifiant l'instruction générale relative à l'**organisation du travail dans la police nationale** en date du 18 octobre 2002 (fonctionnaires actifs).

La FASMI a demandé que les représentants des directions soient présents. Le DGPN qui préside le CTRPN a validé notre demande. Présence de 3 directeurs centraux : Pascal Lalle, DCSP, Philippe Klayman, DCCRS et David Skulli, DCPAF. Cette instruction prévoit le rajout de cycles de travail. La situation est tendue et les approches sur les cycles de travail complexe...

Les incompréhensions sont nombreuses sur le cycle vendredi fort dont le nom a été modifié et qui est désormais appelé « cycle vacation forte » et permettra d'évoluer sur des possibilités de vacation forte le lundi ou un autre jour...

Philippe Capon, Secrétaire Général de la FASMI, soulève plusieurs points de désaccord sur l'approche de ce dossier et sur des pilotages complètement différent suivant les départements.

Un certain nombre de départements sont problématiques. Il est incompréhensible qu'une position unique de refus des cycles «vacation forte» soit adoptée sur l'ensemble des circonscriptions d'un même département, comme celui du Nord. Il est inadmissible que le refus catégorique de mise en place d'un nouveau cycle soit la règle, sans que toutes les possibilités aient été étudiées. Le DGPN présente les 4 situations.

► On demande l'avis des personnels par l'intermédiaire des CT. Si la vacation forte est plébiscitée et la mise en place possible, elle doit être adoptée.

UNSA FASMI, la technicité en +

- ▶ Dans les sites où il n'y a pas d'effectifs et d'un commun accord entre l'administration et la parité syndicale un cycle d'attente est mis en place en attendant de nouveaux effectifs.
- ▶ Tous les problèmes doivent pouvoir être débattus et être remontés au niveau central.
- ▶ Les prochaines sorties d'école qui seront affectées sur la sécurité publique seront mis en priorité en renfort pour le service général dans toutes les circonscriptions.

***Intervention de Monsieur Lalle, DCSP :** le cycle vacation forte est un objectif et le message a été passé à tous les DDSP. La DCSP veille à ce que les choses se passent bien avec un impératif d'une vision pérenne à mettre en place ce cycle vacation forte et à le faire vivre dans le temps. Dans les petites circonscriptions, avec des effectifs de 5 ou moins par brigade, le cycle vacation forte ne sera pas mis en place. Sur Lille, la situation va évoluer. « J'ai joint le DDSP », nous assure Monsieur le DCSP. La situation évoluera aussi favorablement sur Perpignan et Toulon.*

- ▶ L'UNSA FASMI réitère sa demande concernant la vacation du matin et le projet de suppression du bornage de cette vacation sur la matinée. Le DCSP intervient et fait savoir que le but de cette demande est de faire évoluer la prise de service des vacations de matinée afin de démarrer plus tard.
- ▶ Il est dès lors, sur ce principe, demandé par la FASMI que la vacation de matinée ne puisse démarrer avant 05H20. Ce point est adopté, sauf sur une demande de dérogation à la PAF Bâle-Mulhouse sur un trafic aérien très matinal (intervention du DCPAF).
- ▶ Néanmoins, cette évolution et les assurances d'évolution ne permettent pas, en l'état, de donner un blanc seing général sur ce sujet des cycles de travail. Les représentants de la FASMI se sont abstenus sur ces textes.

| Organisations Syndicales | Votes favorables | Votes défavorables | Abstentions | Refus de vote |
|--------------------------|------------------|--------------------|-------------|---------------|
| FSMI | | | 3 | |
| UNSA FASMI | | | 2 | |
| CFE CGC | 4 | | 1 | |

UNSA FASMI, la technicité en +



JeuDi 23 février 2017 - UNSA FASMI - 25, rue des Tanneries - 75013 Paris

D1 - Communication (pas de vote) - Conditions de mise en œuvre de l'expérimentation des contrôles d'identité par les agents de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale équipés d'une caméra mobile.

Présentation d'un nouveau texte (doctrine d'emploi) en cours d'écriture Police Gendarmerie, qui concernerait les policiers en tenue mais également les policiers en civil.

L'UNSA FASMI souligne le caractère hypocrite de cette mesure qui correspond à une intervention trop rapide après «l'affaire Théo» et l'incohérence d'un positionnement qui va aboutir à une nouvelle expérimentation d'un système pour la 4^{ème} année. Le caractère annoncé automatique est inapplicable. Si les caméras peuvent avoir un intérêt dans l'appui juridique qu'elles peuvent apporter lors des interventions et des procédures, les policiers de terrain seront une nouvelle fois mis en difficulté et les otages d'un système mal maîtrisé par l'administration, que l'UNSA, en l'état, ne cautionnera pas. Ce système aboutit, à l'inverse de l'effet recherché, à stigmatiser les policiers dans des cafouillages juridiques, techniques et administratifs qui, en étant inapplicables, en deviennent intolérables. La 4^{ème} année d'expérimentation qui sera lancée très prochainement prouve les difficultés de l'État à mettre en place ce système.

*Philippe Capon,
Secrétaire Général UNSA FASMI*



UNSA FASMI, la technicité en +

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS **a**UTONOMES



FASMI